

Procès-verbal et discours de la séance d'ouverture de l'École de Droit de Paris.

Numéro d'inventaire : 1982.00141

Auteur(s) : Portiez

Type de document : imprimé divers

Imprimeur : Ballard, imprimeur de l'École de Droit de Paris

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1805

Description : Cahier imprimé et broché.

Mesures : hauteur : 238 mm ; largeur : 197 mm

Notes : Ce cahier contient le procès-verbal de la séance d'ouverture du mardi 5 frimaire an 14, le discours de M. Portiez (de l'Oise), directeur de l'école, une note du Ministre de l'Intérieur et l'annonce des cours du premier semestre.

Mots-clés : Inaugurations

Filière : Université

Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 18

Lieux : Paris, Paris

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE D'OUVERTURE

DE L'ÉCOLE DE DROIT DE PARIS.

*Le Mardi 5 Frimaire an 14, deuxième année de
l'Empire français et du règne de NAPOLEON, trois
heures de l'après-midi.*

M. Fourcroy, Conseiller d'État à vie, commandant de la Légion d'honneur, et Directeur-général de l'instruction publique, accompagné de MM. les Inspecteurs - généraux des Écoles de Droit, de MM. les Membres composant le Conseil de discipline et le bureau de l'administration (1), de MM. les Directeur, Professeurs, Suppléans et Secrétaire-général, s'est rendu dans la grande salle des exercices de l'École de Droit où se trouvait déjà réuni un grand concours de Citoyens,

Les Membres composant le Conseil de discipline sont MM. *Tronchet* et *Abrial*, Sénateurs; *Bigot de Préameneu* et *Treilhard*, Conseillers d'État; *Muraire*, Conseiller d'État, premier Président de la Cour de Cassation; *Malleville*, Président de la Cour de Cassation; *Merlin*, Procureur-général-impérial près la même Cour; *Bourguignon*, Membre de la Cour de justice criminelle du Département de la Seine; *Ferey*, Jurisconsulte, et *Portiez* (de l'Oise), Directeur de l'École.

Les Membres composant le Bureau d'administration sont MM. *Frochot*, Conseiller d'État, Préfet du Département de la Seine, Président né; *Tronchet*, Doyen d'honneur du Conseil de Discipline; *Ferey*, Membre du même Conseil; *Camet de la Bonardière*, Maire du 11^e. arrondissement; *Portiez* (de l'Oise), Directeur; *Berthelot*, Professeur.

A

(2)

parmi lesquels on distinguait des Membres des premières Autorités, et des Corps savans.

M. le Conseiller d'État, Directeur-général de l'instruction publique, Président de l'assemblée, ayant déclaré la séance ouverte ;

M. Viellart, Président de la Cour de Cassation, Commandant de la Légion d'honneur, et Inspecteur-général des Écoles de Droit de l'Empire et spécialement de celle de Paris, a prononcé un discours en langue latine, dans lequel il a félicité la Magistrature et la Jeunesse du rétablissement des Écoles de Droit. Il a exprimé sa satisfaction d'avoir été appelé, par la confiance de *Sa Majesté Impériale*, à concourir à l'organisation de la première Ecole de Droit, après avoir été chargé de l'enseignement dans les anciennes. L'Orateur a payé un juste tribut d'éloges aux premiers fonctionnaires de l'Empire et au Monarque législateur à qui la France est redevable du bienfait d'une législation uniforme, et des Ecoles où elle doit être enseignée.

Ce discours a été vivement applaudi par les auditeurs qui avaient paru l'écouter avec un intérêt d'autant plus vif que cette langue des savans avait été abandonnée depuis long-tems.

M. Portiez (de l'Oise), Directeur de l'Ecole, ayant succédé, à la tribune, à M. l'Inspecteur-général, a présenté, dans un Discours français, un exposé rapide des matières d'enseignement dans les différens Cours.

L'Ouverture de l'École se faisait dans un jour de gloire pour la France, et sous les auspices de la victoire. L'assemblée a répondu par des cris répétés de *vive l'Empereur*, au tableau que traçait l'Orateur, des victoires de l'auguste Prince et de son invincible armée. Ces expressions de la reconnaissance dans l'assemblée, faisaient écho aux chants d'allégresse et au bruit du canon qui retentissaient au moment même dans la

(3)

Capitale, annonçant la prise de Vienne et les faits héroïques des Défenseurs de la Patrie.

M. le Président de l'assemblée a annoncé qu'il allait être fait lecture d'un Arrêté de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, portant approbation d'une délibération du bureau d'administration de l'Ecole, du 18 thermidor dernier, qui donnait plus d'extention au vœu exprimé, le 24 prairial précédent, par MM. les Directeur, Professeurs, Suppléans et Secrétaire de l'Ecole, et par lequel le bureau a arrêté qu'une Statue en marbre, représentant Sa Majesté Impériale et Royale, serait érigée dans la salle principale.

Le Secrétaire-général a fait lecture de l'Arrêté du Ministre de l'Intérieur.

M. le Président a annoncé aux Élèves que les Cours commenceraient le lendemain, et a levé la séance.

Signé, FOURCROY, Directeur-général de l'Instruction publique; VIELLART, Inspecteur-général; PORTIEZ (de l'Oise), Directeur; BERTHELOT, DELVINCOURT, MORAND, PIGEAU, Professeurs; AGRESTI, CAILLAU, SIMON, BAVOUX, Suppléans; REBOUL, Secrétaire-général.

Pour copie conforme:

Le Secrétaire général,
REBOUL.

A 2